

ÉLECTION D'UN REPRESENTANT DES PERSONNELS TITULAIRES, EXERÇANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT, APPARTENANT A UN AUTRE CORPS DE FONCTIONNAIRES POUR LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPÉTENTE A L'ÉGARD DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET DES ENSEIGNANTS

07 AVRIL 2025

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R.712-9 et suivants ;
Vu l'arrêté DGSSAJE-2025-7 relatif à l'élection des membres des sections disciplinaires compétentes à l'égard des enseignants-chercheurs, des enseignants et des usagers en date du 13 février 2025 ;
Vu l'arrêté DGSSAJE-2025-8 rectificatif relatif à l'élection des membres des sections disciplinaires compétentes à l'égard des enseignants-chercheurs, des enseignants et des usagers, en date du 25 février 2025 ;
Vu l'arrêté DGSSAJE-2025-10 relatif à la proclamation des résultats des élections des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants, en date du 19 mars 2025 ;
Vu l'arrêté DGSSAJE-2025-16 relatif à l'organisation des élections visant à pourvoir les sièges vacants de membres des sections disciplinaires compétentes à l'égard des enseignants-chercheurs, des enseignants et des usagers, en date du 19 mars 2025 ;
Vu l'arrêté DGSSAJE-2025-17 relatif aux candidatures pour l'élection d'un représentant des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires pour la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants, en date du 28 mars 2025 ;
Vu l'arrêté DGSSAJE-2025-19 relatif à la proclamation du résultat de l'élection d'un représentant des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires pour la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants le 1^{er} avril 2025, en date du 02 avril 2025 ;
Vu l'arrêté DGSSAJE-2025-23 relatif à l'organisation de l'élection d'un représentant des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires pour la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants ;
Vu le procès-verbal du résultat de l'élection en date du 07 avril 2025 ;

LE PRÉSIDENT

ARRÊTE

Article 1 :

Nombre de sièges à pourvoir : 1
Nombre d'électeurs inscrits : 2
Nombre de votants : 1
Nombre de suffrage exprimés : 1

Est élu représentant des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires, pour la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants :

- Monsieur Aurélien RAYMOND (1 voix)

Article 2 : Cet arrêté est publié sur le site internet de l'université.

Fait à Orléans, le 08 avril 2025
Le président de l'université d'Orléans



Éric BLOND